



Bonne randonnée...

... et n'oubliez pas...
que vous n'êtes pas seuls à aimer
les sentiers que vous allez parcourir.

Nous vous invitons donc
à respecter la nature :

- évitez de cueillir les fleurs et les plantes
- ne laissez aucun débris derrière vous
- respectez les lieux habités
- restez sur les sentiers
- maintenez les chiens en laisse.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY-LE-COMTE

Parc d'Activités, Route de La Rochelle
BP 359
85206 FONTENAY-LE-COMTE cedex
Tél. 02 28 13 07 07

**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS DE FONTENAY-LE-COMTE**
85200 FONTENAY-LE-COMTE
Tél. 02 51 69 44 99

Antennes saisonnières à Mervent et à Vouvant

© IGN - Paris - 2006 carte n° 1428 E - Autorisation n° 40-6035



imp. LIO - Luçon



Promenades pédestres

Fontaines

Sentier des terrées

Longueur : 2,5 km - Durée : 50 minutes

Balisage : Jaune

Départ : Aire du Breuil,
place de l'Église

Pays de
Fontenay
le Comte

LA VENDÉE QUI ATTIRE



Fontaines

La commune possède un patrimoine remarquable : l'église dont la façade, classée monument historique en 1927, est assurément la partie la plus intéressante de l'édifice

Le lavoir, récemment et magnifiquement restauré, impasse de la fontaine.



LE SENTIER DES TERRÉES DE FONTAINES

Départ de la table d'orientation, place de l'Eglise.

Partir à gauche et traverser l'aire du Breuil jusqu'à la passerelle qui enjambe la rivière (l'Autize). Aussitôt après la passerelle, tourner à gauche en traversant de nombreuses terrées. Ce petit sentier guide le marcheur de passerelle en passerelle à la découverte de la faune et de la flore. Ces terrées sont séparées entre elles par un réseau de conches.

A 400 m, sur votre gauche, on peut distinguer une fuie (un pigeonnier) qui peut accueillir 1774 pigeons et à sa droite la Maison du Docteur Rouger que l'on venait consulter de toute la région au milieu du siècle dernier.

950m après, abandonner le canal de l'Autize, tourner à droite et longer le canal de Bourgneuf et le canal du Bourbias, jusqu'à la sortie au terrain de foot et revenir au point de départ par la passerelle de l'Aire du Breuil.



La flore du marais

Les terrées, ou « trailles » en patois maraîchin, sont des plantations de frênes têtards organisées en longues bandes parallèles bordées de fossés peu profonds. La forme, si caractéristique, des frênes qui composent la terrée est obtenue grâce à l'intervention de l'homme. Tous les sept ans, la tête de l'arbre est coupée (émondée), les branches du frêne constituant un excellent bois de chauffage parfaitement calibré.

Les terrées abritent également un écosystème très riche sur le plan botanique. Ce circuit permet, en particulier, de découvrir la bardane, la salicaire, l'épilobe hirsute du marais... et au début du printemps, la magnifique floraison des iris du marais.